

Négociations salariales à FTSA : Vous avez dit négociations ?

Alors que France Télécom SA annonce urbi et orbi des résultats financiers record pour 2008, les salariés du Groupe restent au régime sec... Bien sûr on est loin d'appliquer le principe des 3 Tiers préconisé par l'actuel Président de la République, (qui pris mathématiquement apporterait 15.000 € par salarié) mais la Direction, de plus en plus pingre s'entête à prendre le chemin inverse de véritables règles d'équité auxquelles la CFE-CGC/Unsa adhère.



■ Dans le contexte de crise actuelle, les Négociations Salariales doivent plus que jamais associer transparence, loyauté et solidarité !

Nous demandons :

→ **L'élargissement des négociations** : partie variable sous toutes ses formes, minima salariaux pour le Groupe DBis, respect des augmentations indiciaires pour les Fonctionnaires sans diminution du CFT, passage des 30 personnes de catégorie A en catégorie B pour obtenir au moins des réévaluations salariales dignes, augmentation des minima CCNT, augmentation individuelle justifiée...

→ **Le rattrapage salarial** pour tous les salariés dont les augmentations ont été inférieures à l'inflation sur la période de référence de 4 ans prévue dans la GIPA (inflation estimée à 6,8 %)...

→ **Le Bénéfice pour les fonctionnaires** du même taux de prise en charge de la part Mutuelle Employeur que les salariés de Droit Privé (60%)...

■ Cette année augmentations (2% en moyenne), Intéressement (raboté au dernier moment) et Participation (aussi à la baisse) feront moins qu'en 2007 alors que le Groupe réalise l'une des meilleures performances du secteur !

Nous revendiquons:

→ d'inclure une augmentation minimale collective pour tous, ce que l'Employeur refuse aux cadres en raison de son culte de l'individualisation.

→ pour les non-Cadres, mieux que quelques gestes symboliques et l'application immédiate des augmentations en 1 fois au lieu du paiement en 3 fois prévu, dont l'effet pervers permet, sur l'année, de ne verser que 1,85% au lieu des 2% promis :- 0,15%, c'est déjà du vol !

Enfin nous déplorons le manque d'informations sincères de la part de la Direction sur tous ces sujets: nous exigeons des dossiers qui ne laissent pas libre cours aux supputations, l'ouverture du dialogue sur les minima de tous les Groupes d'Emploi, la communication des Bilans Sociaux pour tout Établissement de plus de 300 salariés (article L2323-68 du Code du Travail) en vue de reprendre les négociations sur le devenir du Groupe DBis et une participation de France Télécom aux régimes d'assurance santé-prévoyance des Fonctionnaires.

En l'absence constatée de fourniture de ces éléments d'appréciation, la CFE CGC/Unsa se réserve la possibilité d'en appeler aux juridictions compétentes, et/ou à l'État pour non exemplarité du principe du 1/3 en faveur des salariés de France Télécom SA.